

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 04/10/2017

BIC - Matériels éligibles au dispositif de sur-amortissement (CGI, art. 39 decies) - Rescrit

Série / Division :

BIC - BASE

Texte :

Des précisions sont apportées sur les équipements éligibles ou non au dispositif de déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement prévu à l'[article 39 decies du code général des impôts](#).

Actualité liée :

X

Document lié :

[BOI-BIC-BASE-100](#) : BIC - Base d'imposition - Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement

Signataire du document :

Jean-Luc Barçon-Maurin, Chef du service juridique de la fiscalité